

I. GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

I. A. REMANIEMENT DU BUREAU FÉDÉRAL

M. Olivier Delabarre a démissionné de ses fonctions de Trésorier adjoint et de membre du Bureau Fédéral. M. Bruno Delpont a été en conséquence nommé membre du Bureau fédéral au poste de Trésorier et M. Cyrille Dimey nommé Trésorier adjoint.

I. B. MOUVEMENT DE PERSONNEL

M. Damien Prouvost, juriste, a quitté la Fédération. Ses missions sont désormais externalisées à Maître Laurent Rabbé, avocat au Barreau de Paris.

I. C. MODIFICATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Comme suite aux résolutions adoptées par les instances dirigeantes de la Fédération (Assemblée Générale et Comité Directeur), une proposition de modification des statuts ouvrant la possibilité de recourir au vote électronique est soumise à l'Assemblée générale.

Une proposition de modification des statuts est également soumise à l'Assemblée générale pour permettre au Comité directeur de modifier le lieu du siège social de la Fédération.

Une proposition de modification du règlement intérieur, relative au certificat médical obligatoire, est enfin soumise à l'Assemblée générale pour faire suite aux modifications du Code du sport résultant de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016.

II. DISCIPLINAIRE

II. A. DOSSIERS DISCIPLINAIRES TRAITÉS EN 2017

Affaire	Objet	Etat	Sanction
2017-01	Injures et diffamation	Jugé définitivement	Interdiction de licence de 6 mois
2017-02	Obstruction systématique	Jugé définitivement	Blâmes (deux licenciés sanctionnés)
2017-03	Organisation d'un tournoi	Irrecevable	-
2017-04	Coups et blessures volontaires	Appel en cours	Interdiction de licence de 6 ans
2017-05	Non-restitution de matériel	Irrecevable	-

II. B. REMANIEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL

MM. GRIGGIO et HIDALGO ont quitté la Commission d'Appel suite à leur nomination au Comité Directeur. Par ailleurs, M. Yohann VANDERME a démissionné de cette commission.

En l'état, la Commission d'Appel est donc composée de :

- Mme Aurélie DACALOR (Présidente)
- Mme Anouk CHUTET
- M. Jean-Luc VIOLEAU

Deux membres restent à nommer.

II. C. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

Une proposition de modification du règlement disciplinaire est soumise à l'Assemblée Générale en application du décret n°2017-1269 du 9 août 2017.